

	Evaluation des risques professionnels Document unique	DOCUMENT UNIQUE 2025.xlsx
	PETR Le Grand Clermont	
	1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	29/07/2026

Adresse : 72 avenue d'Italie , 63000 CLERMONT-FERRAND

Autorité territoriale M.La Présidente C ANGENEAU représenté par Le Directeur Mr ROQUEFEUIL Régis

N° Tel : 04 44 44 95 80

Courriel : administration@legrandclermont.fr

Assistante de Prévention

Nom / Prénom	téléphone	Mail
MINOT Nathalie	04 44 44 95 81	administration@legrandclermont.fr

GROUPE DE TRAVAIL

Autorité territoriale	Assistant de Prévention	Médecin du travail	Préventeurs CdG 63
Mme Carole ANGENEAU	Mme Nathalie MINOT	Mme JACQUES	M.PERONNET

DESCRIPTION DE LA COLLECTIVITE

TOTAL	16,00
-------	-------

Unité de travail	Nombre d'agent	EqTP	date Evaluation
Unité 1 DIRECTION	4	2,50	31/12/2023
Unité 2 CHARGE DE MISSION	6	5,00	
Unité 3 INSTRUCTION	6	6,50	
Unité 4 ADMINISTRATION	2	2,00	

INDICATEUR DE LA COLLECTIVITE

Les indicateurs RPS :

Taux d'absentéisme pour raisons de santé

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent =

Nombre de jour d'arrêts pour maladie / Nombre total d'agents

	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
Taux abs	2,13	6,43	16,21	16,21	21,60

Taux de rotation des agents :

Taux de rotation des agents = Somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année / Effectif moyen de l'année n

	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
Taux rotation	0,29	0,36	0,29		

Taux de visite sur demande au médecin de prévention :

Le taux de visite sur demande au médecin de prévention correspond au nombre de demande de visite spontanée au médecin de prévention, pour 100 agents.

	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
Nb de visite					

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel :

Il faut comptabiliser le nombre d'actes de violence

Physique envers le personnel, en distinguant 4 catégories : ceux émanant du personnel avec ou sans arrêt de travail et ceux émanant des usagers avec ou sans arrêt de travail,

	année 2018	année 2019	année 2020	année 2021	année 2022
Nb d'agression du personnel sans arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression du personnel avec arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression des usagers sans arrêt	0	0	0	0	0
Nb d'agression des usagers avec arrêt	0	0	0	0	0

Détail des effectifs et affectation par Unité de Travail

Liste des agents au 01/09/2025

AGENT Nom et prénom	En part Equivalent temps plein 35 h			
	Unité 1 DIRECTION	Unité 2 CHARGE DE MISSION	Unité 3 INSTRUCTION	Unité 4 ADMINISTRATION
ANGO Moïra		100,00%		
AVENET Pauline			100,00%	
BERNARD Camille			100,00%	
BIOUGNE Virginie				100,00%
GORCE Claudine			100,00%	
MATHEVET Muriel			100,00%	
MINOT Nathalie				100,00%
OBERLE Céline		100,00%		
PARRAIN Hervé	50,00%		50,00%	
PICHOT Stéphane		100,00%		
PORTAL Corinne	50,00%	50,00%		
PREVOST Charlotte			100,00%	
PROUHEZE Jérôme	50,00%	50,00%		
ROQUEFEUIL Régis	100,00%			
SLAMA Clément			100,00%	
TASSART Marie		100,00%		
Total	2,50	5,00	6,50	2,00
Part %	15,63%	31,25%	40,63%	12,50%
Nb de personnes	4	6	6	2
Total	16			

Unité 1 : Direction

Unité 2 : Chargé de Mission

Unité 3 : Instruction

Unité 4 : Postes administratifs et de gestion polyvalents

2. EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : Méthodologie

Le service Prévention, dans le cadre de sa mission de conseil auprès des Collectivités ayant souhaité bénéficier de ses prestations, propose une démarche d'évaluation des risques professionnels.

Objectif :

Répondre aux obligations du Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 : l'employeur doit retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

La mise en place de cette démarche d'évaluation des risques professionnels se déroule en 5 étapes :

2.1. Préparation :

Mise en place d'un groupe de travail afin de piloter la démarche d'évaluation des risques au sein de la collectivité. Il est composé de :

- Un conseiller en Prévention du Centre de Gestion,
- Un représentant de l'autorité territoriale,
- Le médecin de prévention,
- Les correspondants sécurité (responsable sécurité, Assistant de prévention),
- Les délégués du personnel, membres du CHSCT (le cas échéant),
- Un représentant d'une unité de travail.

Lors de cette préparation, les membres du groupe de travail réaliseront une première visite des locaux de travail avec rencontre des agents en situation afin d'appréhender les conditions réelles de travail.

Suite à cette visite, les Unités de travail seront définies.

Exemple :

Secteur	Service	Activités
Service technique	Espaces verts	Elagage

2.2. Identification et évaluation des risques :

L'identification et l'évaluation des risques se fait selon une liste des risques non exhaustive mais volontairement ouverte.

Liste des risques :

Chute de plain-pied,	Incendie et explosion,
Chute de hauteur,	Risques liés à l'éclairage,
Effondrements et chute d'objets,	Utilisation d'écran,
Manutention manuelle,	Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques,
Ergonomie,	Risque Biologique,
Risques routiers et conduite d'engin ,	Manque d'hygiène,
Circulation piétonne,	Rayonnement,
Risques liés aux machines et outils,	Entreprises extérieures,
Bruit,	Aggressions,
Vibrations,	Risques psychosociaux,
Risque chimique,	Noyade...
Amiante,	
Aération et assainissement de l'air,	
Risque électrique,	

Lors de cette réunion (environ 1h par corps de métier) la liste des risques est passée en revue et une cotation de chaque exposition est déterminée selon la méthode basée sur la définition d'un risque.

RISQUE = GRAVITE POTENTIELLE x EXPOSITION

La **gravité potentielle** du risque se décline suivant deux critères :

- ☐ La gravité du risque
- ☐ La maîtrise du risque

L'**exposition du personnel** au danger se décline, également en deux critères :

- ☐ La durée d'exposition
- ☐ Le pourcentage de l'effectif total soumis à ce risque

Voici la déclinaison de ces quatre critères qui définissent le risque :

• **La gravité du risque**

- ☐ 0 = Nulle – Pas de lésions
- ☐ 1 = Lésions Mineures – Accident sans Arrêt
- ☐ 4 = Significatif – Accident sans séquelles avec Arrêt
- ☐ 7 = Critique – Accident de Service avec séquelles - Maladie professionnelle
- ☐ 10 = Mortel

• **Maîtrise du risque**

- ☐ 0 = Risque supprimé / Sécurité intrinsèque
- ☐ 1 = Très Bonne / Risque Isolé / Protections Collectives
- ☐ 4 = Bonne / Equipements Protection Individuelles
- ☐ 7 = Insuffisante / Risque signalé – Affichage
- ☐ 10 = Nul / Aucune maîtrise / Rien n'est fait

• **Durée d' exposition**

- ☐ 0 = Nulle – Non exposé
- ☐ 1 = Rare – Quelques heures par an
- ☐ 4 = Courte – Quelques heures par mois
- ☐ 7 = Fréquente – Quelques heures par semaine
- ☐ 10 = Très Importante – Quelques heures par jour

• **Effectif exposé**

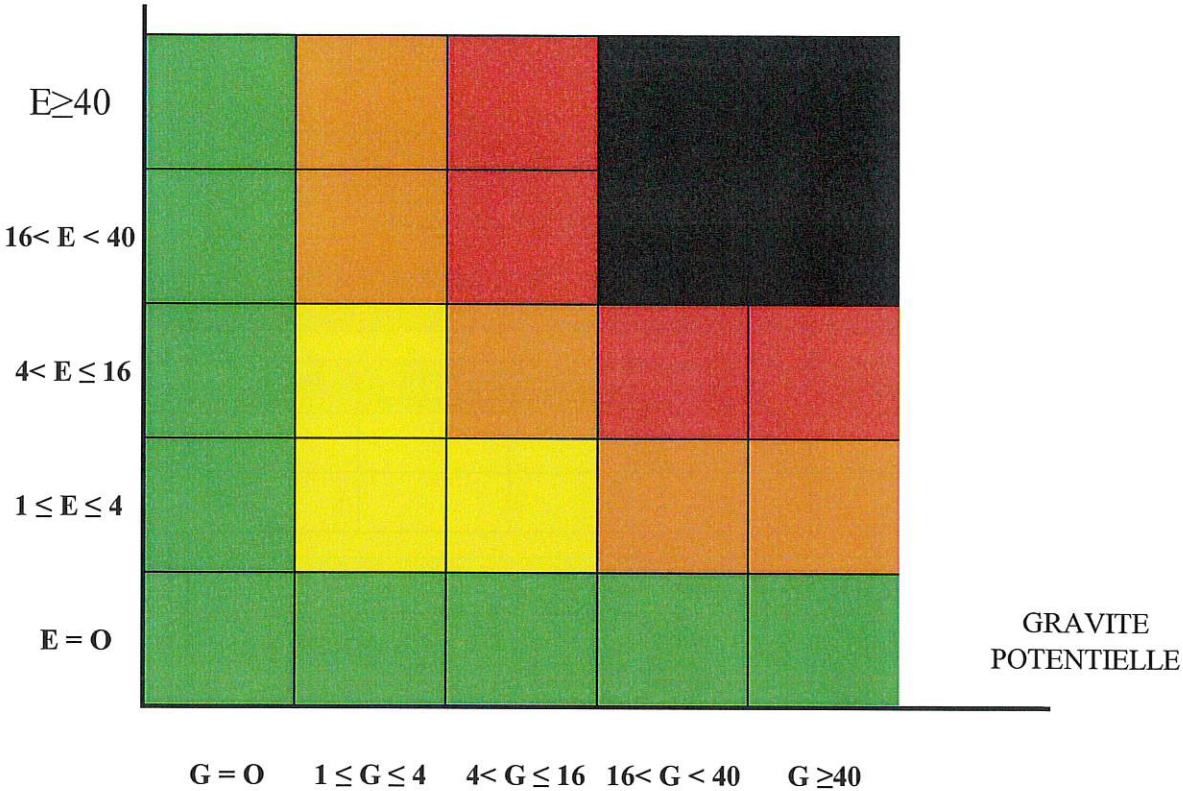
- ☐ 0 = Nul – 0% de l'effectif total
- ☐ 1 = Réduit – Entre 0 et 15%
- ☐ 4 = Significatif – Entre Supérieur à 15 % et égale à 45 %
- ☐ 7 = Important – Entre Supérieur à 45 % et égale à 75 %
- ☐ 10 = Très Important - > 75 %

Les notations sont attribuées par le groupe de travail participant à l'évaluation à partir des éléments fournies par la collectivité et ses agents, ainsi qu'à partir des éléments qui ont pu être montrés lors des visites de site. Il appartient à l'autorité territoriale d'en vérifier l'exactitude et qui reste est propriétaire du présent document. Le CDG 63 décline toute responsabilité quant à l'utilisation et l'interprétation de ces données basées sur des informations déclaratives qui n'engageraient que ceux les ayant fournies.

L'ensemble des risques est hiérarchisé selon le principe suivant :

Matrice de hiérarchisation des risques

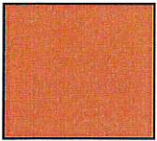
EXPOSITION DU PERSONNEL



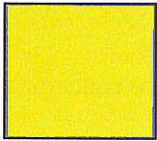
Priorité n°1



Priorité n°2



Priorité n°3



Priorité n°4



Priorité n°5

2.3. Retranscription de l'évaluation dans le document unique

Dans cette démarche, les étapes de rédaction sont prises en charge par le service prévention du Centre de Gestion qui formule des propositions qu'il appartient à l'autorité territoriale de valider.

Exemple de retranscription pour une unité de travail pour deux risques (chute de plain-pied, chute de hauteur) :

Date de rédaction :	<table border="1"> <tr> <td>Effectif total:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Effectif concerné:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Effectif (pourcentage):</td> <td>%</td> </tr> </table>	Effectif total:		Effectif concerné:		Effectif (pourcentage):	%
Effectif total:							
Effectif concerné:							
Effectif (pourcentage):		%					
Date de mise à jour :							
Rédacteur :							
Participants :							
Unité de travail :							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée d'exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied							
Chute de hauteur							

2.4. Rédaction du plan d'action

Un plan d'action est défini pour chacun des risques relevés en tenant compte :

- du degré d'urgence du problème à traiter, en fonction du niveau de risque (notation),
- des contraintes technico-économique liées aux solutions retenues (coût, délai de réalisation...).

2.5. Réévaluation

L'autorité territoriale est responsable de la mise à jour du document :

- Au moins une fois par an,
- Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- Lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est apportée.

A chaque réévaluation, il convient dans un premier temps de vérifier que le découpage en unité de travail est toujours cohérent (ajout ou suppression de compétences, de "métiers" etc...).

Ensuite, vérifier les données relatives à l'effectif en équivalent temps plein de chaque unité de travail.

Enfin, en fonction des évolutions (avancement du plan d'action) procéder à la mise à jour des notes pour les critères de gravité, maîtrise et durée d'exposition.

Procéder comme à l'évaluation d'origine en associant des agents (le ou les mêmes voir un nouveau) aux groupe de travail.

Chaque nouvelle évaluation donne lieu à un nouveau plan d'actions.

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	mardi 6 novembre 2018	Effectif total:	16
Date de mise à jour :	mercredi 29 juillet 2026	Effectif concerné:	2,50
Rédacteur Mise à jour	Assistante de prévention - Nathalie MINOT (depuis décembre 2023)avec la participation de Régis ROQUEFEUIL et les agents de la collectivité	Effectif (pourcentage):	15,63

Unité 1 DIRECTION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes Déplacement sur sites (boue, pente...).	1	1	10	4	40
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	4	256
Effondrement et chutes d'objets	oui	Le responsable de service ADS est parfois à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur. Les étagères ont été remplacées par une armoire fermée, le risque est diminué.	4	4	1	4	64
Manutention manuelle	oui	Les réunions et événements organisés à l'extérieur induisent de déplacer des cartons, des bouteilles d'eau. Un diable et un caddie sont à disposition, un ascenseur et la possibilité d'accéder directement au garage facilitent les déplacements.	1	4	4	4	64
Ergonomie	oui	La mise sous pli a été remplacée par la dématérialisation des envois (convocations, courriers etc...) Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé (cf/ utilisation écran)	1	4	1	4	16

Unité 1 DIRECTION						
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Deux véhicules de service sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, les pneus ont été équipés et adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est mis à disposition des agents. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules perso Les ordres de mission sont fournis et chaque agent doit signaler tout changement concernant son permis de conduire . . Circulation avec un vélo et une trottinette fournis par la collectivité est possible, mais sans procédure d'entretien. Les déplacements piéton sont toujours importants avec la mise en œuvre du projet de la voie verte (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les voies publiques sont sécurisées.	4	4	7	4
Circulation piétonne	oui		4	4	4	4
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent (massicot, agrafeuse, ciseaux...)	1	4	7	4
Bruit	oui	Les postes de direction disposent d'un bureau individuel sauf celui de directeur adjoint développement territorial.	1	1	1	4
Vibrations	non					NC
Risques chimiques	non	Pas de produit, l'entretien des locaux est géré par un prestataire extérieur.				NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faînce SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque. Cependant, l'obligation de diagnostic par l'employeur au sens du code du travail n'est pas remplie.	7	7	1	4
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est programmée chaque année en juin L'usage de multiprises doit être limité pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf/ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	4	4	1	4
						64

Unité de travail :		Unité 1 DIRECTION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Incendie - Explosion	oui	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, Une formation incendie manipulation des extincteurs a été réalisée en 2025.Les détecteurs de fumée sont présents mais sont à vérifier .	4	7	1	4	112
Risques liés à l'éclairage	oui	Les bureaux sont équipés de luminaires"fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif.	1	4	10	4	160
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, pa rcontre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran (à n'utiliser qu'en cas de pathologies épaules, coudes...)	1	4	10	4	160
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies et balustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans le bureaux côté rue (Pôle urbanisme). L'achat de ventilateurs brumisateurs a été réalisé en 2023 pour les bureaux n 'ont équipé de climatiseur Le froid est ressenti l'hiver les bureaux côté cour (Direction générale et directeur adjoint développement). Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	4	7	10	4	1120
Risque biologique	oui	structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque. Une analyse d 'eau a été réalisée en septembre 2025 , les résultats sont conformes.	1	1	7	4	28
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cfr Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours a été vérifiée en 2025. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente ont été réalisées en 2022	1	4	4	4	64
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Le protocole d'intervention avec le prestataire extérieur a été mis en place avec l'entreprise de nettoyage. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	4	4	4	4	256

Unité 1 DIRECTION								
Unité de travail :		Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Liste des risques								
Agressions		oui	Les risques d'agression physique et verbale existent dans le cadre des altercations possibles (réunions publiques, pression des élus) et, ultime recours, en séparant les personnes (gestion des équipes) en sus des risques d'intrusion dans les locaux de personnes étrangères.	4	4	4	4	256
Risques psychosociaux		oui	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ Intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire, l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme, les enjeux et les diagnostics génèrent un stress à titre d'exemple pour la partie ADS. 2/ Emotionnel : Le management et la réactivité dans la gestion des conflits entre les personnes sont inhérents aux postes. 3/ Autonomie : Le travail s'effectue dans un cadre de confiance . 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf/ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente. Les réunions de direction sont organisées périodiquement 5 / Conflits de Valeur : Aucun conflit de valeur n'a été identifié, les encadrants doivent travailler avec des élus aux orientations politiques variées. 6 / Insécurité de la situation de travail: Une insécurité latente existe du fait de la nature institutionnelle de la structure (contraintes institutionnelles et économiques)	4	4	10	4	640

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction : vendredi 7 décembre 2018		Effectif total: 16,00					
Date de mise à jour : mercredi 29 juillet 2026			Effectif concerné: 5,00				
Rédacteur Mise à jour							
Assistante de prévention - Nathalie MINOT (depuis décembre 2023)avec la participation de Régis ROQUEFEUIL et les agents de la collectivité		Effectif (pourcentage) 31,25					
Unité de travail :							
Unité 2 CHARGE DE MISSION							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes	1	4	7	4	112
Chute de hauteur	oui	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	1	4	64
Effondrement et chutes d'objets	non						NC
Manutention manuelle	oui	Les réunions et événements organisés à l'extérieur induisent de déplacer des cartons, des bouteilles d'eau. Un diable et un cadie sont à disposition, ainsi qu'un ascenseur . Le stationnement dans l'enceinte du bâtiment facilite le stationnement pour le chargement et déchargement	1	4	4	4	64
Ergonomie	oui	La mise sous pli a été remplacée par la dématérialisation des envois (convocations, courriers etc...) Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé (cf/ utilisation écran)	1	4	4	4	160

Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Deux véhicules de service sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus ont été équipés et adaptés à une circulation en moyenne montagne pour l'hiver. Un planning d'utilisation est mis à disposition des agents. Les véhicules personnels sont rarement utilisés, actuellement pas de procédure permettant de s'assurer du bon état des véhicules perso Les ordres de mission sont fournis et chaque agent doit signaler tout changement concernant son permis de conduire. . Circulation avec une trotinette fournie par la collectivité est possible, apparemment en bon état, mais sans procédure d'entretien. .	4	7	7	4	784
Circulation piétonne	oui	Les déplacements piéton (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques : le temps nécessaire a été accordé et les votes publiques sont sécurisées.	4	4	7	4	448
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureau/bureau classique récent (massicot, agrafeuse, ciseaux...)	1	4	7	4	112
Bruit	oui	Les fenêtres n'isolent pas suffisamment des bruits de la rue. Le bureau est partagé pour 2 chargés de mission (directeur adjoint et PAT). Il en résulte une gêne potentielle à l'occasion des échanges téléphoniques du collègue.	1	7	10	4	280
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non	Pas de produit, entretien des locaux géré par un prestataire extérieur.					NC

Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	4	196
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4	112
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est prévue annuellement. L'usage de multiprises doit être évité pour ce qui concerne la puissance du matériel branché (cf/ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendus).	4	4	1	4	64
Incendie - Explosion	oui	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, Une formation incendie manipulation des extincteurs a été réalisée en 2025. Les détecteurs de fumée sont présents mais sont à vérifier .	4	4	1	4	64
Risques liés à l'éclairage	oui	Les bureaux sont équipés de luminaires "fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif, des lumières indirectes ont été rajoutées	1	4	4	4	64
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran.	1	4	10	4	160
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies et ballustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la la fenêtre n'est pas adapté. En 2023 des ventilateurs bruisateurs ont été achetés.	4	7	10	4	1120

Risque biologique	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque. Une analyse d'eau a été réalisée en septembre 2025, les résultats sont conformes.	1	4	7	4	112
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampouinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours a été vérifiée en 2025. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente ont été réalisées en 2022	1	1	4	4	16
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Un protocole d'intervention pour un prestataire extérieur a été mis en place. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	4	4	4	4	256
Agressions	oui	Des tensions sans être agression existent sur le poste chargé de mission Urbanisme. Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	4	4	1	4	64

Risques psychosociaux	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : L'évolution de l'environnement juridique (réglementations) des différentes missions oblige à être en veille juridique. 2 / Emotionnel : Les blocages institutionnels liés au changement des politiques publiques, l'orientation et la négociation dans les débats, le positionnement comme intermédiaire entre les institutions et les bénéficiaires sont autant de facteurs de tension émotionnelle. 3 / Autonomie : L'autonomie dont ils disposent est à double tranchant : autonomes au sein du PETR, ils se trouvent en situation d'isolement sur leur mission propre dans la structure elle-même, un isolement accentué par l'absence de réseaux véritable à l'extérieur de la structure. 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf/ repas de fin d'année) renforcent la bonne entente. 5 / Conflits de Valeur : Ce thème récurrent lors des entretiens annuels s'inscrit dans les relations avec les partenaires sociaux. 6 / Insécurité de la situation de travail: Les personnes recrutées sur un poste permanent le sont à contrat à durée déterminée en l'absence de fonctionnaire répondant au profil. Les missions sur ces postes s'inscrivent dans des programmes pluri-annuels et certaines sont tributaires des appels à projets. Ce sont autant de paramètres générateurs d'incertitude sur le poste : il est nécessaire pour l'agent de recandidater en fin de programme.	oui	4	7	7	4	784
-----------------------	---	-----	---	---	---	---	-----

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction : Date de mise à jour : Rédacteur Mise à jour		vendredi 7 décembre 2018 mercredi 29 juillet 2026		Effectif total: 16,00 Effectif concerné: 6,50 Effectif (pourcentage): 40,63			
Assistante de prévention - Nathalie MINOT (depuis décembre 2023)avec la participation de Régis ROQUEFEUIL et les agents de la collectivité							
Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable		Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé) Sanitaires à l'étage supérieur (l'escalier est étroit - une moquette dont l'usure sous-tend un risque de chute) Déplacement sur site (boue, pente...) L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes a archives en hauteur et est stabilisé par la moquette au sol.	4	4	4	4	256
Chute de hauteur	oui	Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	4	256
Effondrement et chutes d'objets	oui	Les agents sont à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur.	4	7	1	4	112
Manutention manuelle	oui	La manutention se limite aux archives et parfois les ramettes de papier. Un chariot à roulette est à disposition. Le transport de l'ordinateur portable et des dossiers induit par le télé-travail est facilité par un sac à dos à roulettes.	1	4	7	4	112
Ergonomie	oui	Absence de posture contraignante. L'impact des gestes systématiques lié à l'usage de la souris est maîtrisé.	1	4	10	4	160

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable		Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, ils ne justifient pas une formation. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, les équipements pour les conditions hivernales ont été prévus. Un planning d'utilisation est régulièrement mis à jour. Les ordres de mission sont fournis et il est prévu que chaque agent signale tout changement vis à vis du permis de conduire	4	4	4	4	256
Circulation piétonne	oui	Les déplacements piéton ne sont pas fréquents (formations, parking automobile, sur site). Leur anticipation permet d'en limiter les risques.	4	4	4	4	256
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent.	1	4	7	4	112
Bruit	oui	Les fenêtres n'isolent pas des bruits de la rue et la proximité des bureaux sur un même plateau peut générer une gêne. Des téléphones portables permettent aux agents de s'isoler lors des entretiens téléphoniques.	1	4	10	4	160
Vibrations	non						NC
Risques chimiques	non						NC
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faînce SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	4	196
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	4	112

Unité 3 INSTRUCTION						
Unité de travail :		Danger Applicable	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif
Liste des risques						
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est respectée. L'usage de multiprises est à éviter (puissance du matériel branché).	4	4	1	4
Incendie - Explosion	oui	Les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, Une formation incendie avec manipulation d'extincteurs a été réalisée en 2025. Les détecteurs de fumée sont présents mais sont à vérifier .	4	7	1	4
Risques liés à l'éclairage	oui	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle. Les bureaux sont équipés de luminaires"flu" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif, des lumières indirectes ont été rajoutées	1	4	4	4
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. Malgré tout, la lumière naturelle reflète sur les écrans du poste situé au bout du plateau. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, parcontre les accoudoirs nuisent au bon positionnement par rapport à l'écran et à la mobilité.	1	4	10	4
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les baies et ballustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusteté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	4	4	4	4
Risque biologique	oui	absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïnce SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque. Une analyse d'eau a été réalisée en septembre 2025 , les résultats sont conformes.	1	4	7	4

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable		Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours a été vérifiée en 2025. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente ont été réalisées en 2022	1	4	4	4	64
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Un protocole d'intervention avec un prestataire extérieur a été mis en place Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants)	4	4	4	4	256
Agressions	oui	Le risque d'altercations (physiques ou verbales) émane des mécontentements s'exprimant durant l'instruction lors des échanges téléphoniques ou les permanences avec les usagers ou les élus. Il est maîtrisé en partie car les instructeurs se déplacent en binôme . Des intrusions peuvent se produire par l'entrée principale de la structure située au 3ème étage. Les instructeurs peuvent se trouver en situation d'isolement car leur poste se trouve au 2nd étage.	4	4	7	4	448

Unité de travail :		Unité 3 INSTRUCTION					
Liste des risques	Danger Applicable		Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Risques psychosociaux	oui	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire (répartis en portefeuilles réestimés annuellement) et l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme génèrent un stress que la solidarité organisée au sein du service atténue. Il existe dans cette unité une réelle culture métier assez proche de la "production" liée aux impératifs de délai et au nombre de dossiers. 2/ Emotionnel : Les refus découlant de l'instruction des dossiers sont validés par le supérieur hiérarchique et la décision finale appartient à l'autorité territoriale (compétence du maire). L'impact émotionnel que les mécontentements induisent est de ce fait limité. 3 / Autonomie : L'instructeur est autonome à 100% durant toute l'instruction d'un dossier. 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (travail en équipe, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf/ repas de fin d'année) ont vocation à renforcer la bonne entente. 5 / Conflits de Valeur : Les conflits de valeur sont inexistantes au sein de la structure mais peuvent surgir de manière récurrente avec certaines communes. 6 / Insécurité de la situation de travail: Il existe un sentiment d'insécurité lié à la durée déterminée de la convention liant le service ADS et les communes dont les dossiers sont instruits par lui (convention sur 5 ans)	4	4	10	4	640

3. EVALUATION DES RISQUES PAR UNITE DE TRAVAIL

Date de rédaction :	mardi 6 novembre 2018	Effectif total:	16,00
Date de mise à jour :	mercredi 29 juillet 2026	Effectif concerné:	2,00
Rédacteur Mise à jour	Assistante de prévention - Nathalie MINOT (depuis décembre 2023)avec la participation de Régis ROQUEFEUIL et les agents de la collectivité	Effectif (pourcentage):	12,50

Unité de travail :		Unité 4 ADMINISTRATION					
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Chute de plain pied	oui	Les fils sont dans des goulottes	4	4	4	1	64
Chute de hauteur	oui	L'escalabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	4	4	4	1	64
Effondrement et chutes d'objets	oui	Le rangement est rationalisé.	1	1	7	1	7
Manutention manuelle	oui	Réception des livraisons du matériel administratif au moment du contrôle du service fait (cartons encombrants et lourds, rames de papier, produits d'hygiène) ainsi que le transport des archives d'un étage à l'autre une fois par an. Le chariot et l'ascenseur facilitent les déplacements.	4	4	4	1	64
Ergonomie	oui	La mise sous pli a été remplacée par la dématérialisation des envois (convocations, courriers etc...). Certains courriers nécessitent encore de la manipulation, cela reste ponctuel.	4	4	4	1	64
Risque Routier - Conduite d'engins	oui	L'agent n'est que très rarement amené à circuler en voiture dans le cadre de ses fonctions (déplacements exceptionnels, pour amener les véhicules au contrôle technique ou pour des dommages éventuels). Les temps de déplacement sont pris en considération et permettent de s'organiser en conséquence.	1	4	1	1	4
Circulation piétonne	oui	L'agent n'est que très rarement amené à circuler piéton (déplacements exceptionnels pour le courrier). Les temps de déplacement sont impartis et permettent de s'organiser en conséquence.	1	1	1	1	1
Risques liés aux machines et outils	oui	Utilisation de matériel de bureautique classique récent (macico)	1	4	10	1	40
Bruit	oui	Pour ce qui concerne le bureau de l'accueil, le bureau est situé au niveau des espaces communes qui sont des lieux d'accueil du public et de circulation. Cela peut susciter un inconfort du fait des conversations. Le bureau qui gère les problématiques RH est lui clos, ce qui permet la confidentialité.	4	4	7	1	112
Vibrations	non						NC

Unité de travail :		Unité 4 ADMINISTRATION						
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale	
Risques chimiques	non						NC	
Amiante	oui	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	7	7	1	1	49	
Aération et assainissement de l'air	oui	L'assainissement de l'air se fait par l'ouverture régulière des fenêtres.	1	4	7	1	28	
Risque Electrique	oui	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est prévue annuellement. L'usage de multiprises doit être évité en raison de la puissance du matériel branché (cf/ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	4	4	1	1	16	
Incendie - Explosion	oui	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, Une formation incendie manipulation des extincteurs a été réalisée en 2025. Les détecteurs de fumée sont présents mais sont à vérifier .	4	7	1	1	28	
Risques liés à l'éclairage	oui	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif. Des lampes indirectes sont présentes dans chaque bureau.	1	4	10	1	40	
Utilisation d'écran	oui	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90° . La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier. Les fauteuils disposent de roulettes et favorisent la mobilité, par contre les accoudoirs nuisent au bon positionnement	4	4	10	1	160	
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	oui	Les bureaux sont exposés côté rue très chaud en été. Ils sont équipés de climatiseurs.	4	4	4	1	64	
Risque biologique	oui	absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque. Une analyse d'eau a été réalisée en septembre 2025 , les résultats sont conformes.	4	4	7	1	112	
Manque d'hygiène	oui	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooinage annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours a été vérifiée en 2025. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente ont été réalisées en 2022	1	4	4	1	16	

Unité 4 ADMINISTRATION							
Unité de travail :							
Liste des risques	Danger Applicable	Commentaires	Gravité	Maîtrise	Durée exposition	Effectif	Note Totale
Rayonnement	non						NC
Entreprises Extérieures	oui	Un protocole d'intervention avec un prestataire extérieur a été mis en place avec l'entreprise de ménage. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrine est modéré (balcons et garde fou existants)	4	4	4	1	64
Agressions	oui	L'accueil suggère un risque d'agression verbal ou physique qui reste possible Assistante de gestion : Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	1	1	1	1	1
Risques psychosociaux	oui	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ Intensité du travail : Flexibilité et technicité (logiciel, protocoles, standard téléphonique) inhérentes à la nature polyvalente et d'exécution des missions. Risque de sollicitation permanente par l'ensemble de la structure (bureau dans l'entrée du PETR, circulation dans le bureau quand l'agent se trouve en communication téléphonique) Organiser son temps de travail : lenteur fréquente du traitement de problématiques urgentes (logiciels parfois lents, réponses des institutions souvent difficiles à contacter...) 2/ Emotionnel : Des sollicitations diverses peuvent générer du stress 3/ Autonomie : L'encadrement de la responsable permet d'aider à mieux prioriser les tâches. 4/ Rapports sociaux : Le suivi du protocole hiérarchique dans une structure à taille humaine peut parfois susciter des incompréhensions et des sensations d'isolement. Au-delà, les rapports au sein de la structure sont bons : en témoignent les repas pris en commun. 5/ Conflits de Valeur : NEANT 6/ Insécurité de la situation de travail : Postes à caractère permanent occupés par des titulaires de la fonction publique.	4	7	10	1	280

4. Grille d'évaluation

UNITES DE TRAVAIL		Unité 1 DIRECTION	Unité 2 CHARGE DE MISSION	Unité 3 INSTRUCTION	Unité 4 ADMINISTRATION	Moyenne de la collectivité	Somme de la collectivité
EFFECTIFS		3	5	7	2	4	16
LISTE DES RISQUES EVENTUELS	Chute de plain- pied	40	112	256	64	118	472
	Chute de hauteur	256	64	256	64	160	640
	Effondrements et chutes d'objets	64	NC	112	7	61	183
	Manutention manuelle	64	64	112	64	76	304
	Ergonomie	16	160	160	64	100	400
	Risques routiers-Conduite d'engins	448	784	256	4	373	1492
	Circulation piétonne	256	448	256	1	240	961
	Risques liés aux machines et outils	112	112	112	40	94	376
	Bruit	4	280	160	112	139	556
	Vibrations	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Risque chimique	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Amiante	196	196	196	49	159	637
	Aération et assainissement de l'air	112	112	112	28	91	364
	Risque électrique	64	64	64	16	52	208
	Incendie explosion	112	64	112	28	79	316
	Risques liés à l'éclairage	160	64	64	40	82	328
	Utilisation d'écran	160	160	160	160	160	640
	Risques liés aux ambiances climatiques thermiques	1120	1120	256	64	640	2560
	Risque biologique	28	112	112	112	91	364
	Manque d'hygiène	64	16	64	16	40	160
	Rayonnement	NC	NC	NC	NC	#DIV/0!	0
	Entreprises extérieures	256	256	256	64	208	832
	Agressions	256	64	448	1	192	769
	Risques psychosociaux	640	784	640	280	586	2344
Moyenne de l'UT		211	252	198	61	180	722

Somme de l'UT	4388	4924	3908	1214	14434	14906
---------------	------	------	------	------	-------	-------

5. PROPOSITION d'un PLAN D' ACTIONS

Date de rédaction:	mercredi 19 décembre 2018
date de mise à jour:	mercredi 29 juillet 2026
Rédacteur:	Assistante de prévention - Nathalie MINOT (depuis décembre 2023)
Participants:	Régis ROQUEFEUIL Directeur + les agents de la collectivité

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 1 DIRECTION	28	40	1120	Les bates et balustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans le bureaux côté rue (Pôle urbanisme). L'achat de ventilateurs brumisateurs a été réalisé en 2023 pour les bureaux n'ont équipé de climatiseur Le froid est ressenti l'hiver les bureaux côté cour (Direction générale et directeur adjoint développement). Il démodule de la vétusté et de Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes	Mettre un film réfléchissant sur les fenêtres côté rue. Coller un joint isolant côté cours.				
Chute de plain pied	Unité 1 DIRECTION	1	40	40	Deux véhicules de service sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, les pneus ont été équipés et adaptés à une circulation en moyenne	Les agents ont l'obligation de signaler en cas de retrait de permis (via formulaire spécifique) -RAS				Formulaire existant
Risques psychosociaux	Unité 1 DIRECTION	16	40	640	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire, l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme, les enjeux et les diagnostics génèrent un stress à titre d'exemple pour la partie ADS. 2 / Emotionnel : Le management et la réactivité dans la gestion des conflits entre les personnes sont inhérents aux postes. 3 / Autonomie : Le travail s'effectue dans un cadre de confiance . 4 / Rapports sociaux : Les rapports sociaux sont bons (réunion de pôle, échanges quotidiens). Les repas pris en commun (cf/ repas de fin d'année) renforcent la bonne L'escalade (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escalade est stocké au 2nd étage, plateau	Rappeler aux agents la règle Procurer gilets fluo (être vu par les engins circulant)			Régis	
Chute de hauteur	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les déplacements piétons sont toujours importants avec la mise en œuvre du projet de la voie verte					
Circulation piétonne	Unité 1 DIRECTION	16	16	256						

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Circulation piétonne	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Les déplacements piétons sont toujours importants avec la mise en œuvre du projet de la voie verte	Procurer des chaussures anti-dérapantes (risque de chute)				
Entreprises Extérieures	Unité 1 DIRECTION	16	16	256	Le protocole d'intervention avec le prestataire extérieur a été mis en place avec l'entreprise de nettoyage. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrerie est modéré (balcons et garde fou existants, sauf locaux côté cour)	Continuer avec d'autres intervenants la mise en place de protocole.				
Amiante	Unité 1 DIRECTION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens)					
Risques liés à l'éclairage	Unité 1 DIRECTION	4	40	160	Les bureaux sont équipés de luminaires "fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif.	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliques)				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposées(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Effondrement et chutes d'objets	Unité 1 DIRECTION	16	4	64	Le responsable de service ADS est parfois à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à archive. L'étagère n'est pas fixée au mur. Les étagères ont été remplacées par une armoire fermée, le risque est diminué.	Fixer les étagères au mur. Voir pour une demande de devis artisan				
Incendie - Explosion	Unité 1 DIRECTION	28	4	112	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer. Une formation incendie y a été donnée.	Remplacer les détecteurs de fumée défectueux les déclarer à l'assurance		Immédiat		
Risque Electrique	Unité 1 DIRECTION	16	4	112	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est programmée chaque année en juin L'usage de multiprises doit être limité pour ce qui concerne les locaux.	Mise en place du contrôle annuel du réseau électrique (Véritas).				Annuel
Manque d'hygiène	Unité 1 DIRECTION	4	16	64	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail) Aspirateur hebdomadaire, shampooing annuel de la moquette. La trousse de 1ers secours a été vérifiée en 2025. La communication s'y rapportant (emplacement de la trousse, numéro d'urgence sur les plans d'évacuation...), les formations de 1er secours et la désignation d'une personne référente ont été réalisées en 2022					
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	40	1120	Les baies et ballustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas et le bureau (PAT) côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur. Le bureau du chargé de mission URBANISME situé dans l'angle du bâtiment est particulièrement impacté par les changements de saison (rayonnement, froid). Le bloc de climatisation avec évacuation par la la fenêtre n'est pas adapté. En 2023 des ventilateurs bruisateurs ont été achetés.	Auvergne habitat a été informé les années précédentes				Pas d'avancement réel
Chute de plain pied	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	112	Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes	RAS				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Deux véhicules de service sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements sont évalués à 200 à 300 km/mois par agent (conférences, commissions, événements). Les agents n'ont pas suivi de formation spécifique autre que le permis de conduire. Le PETR procède chaque année à la révision technique des véhicules, mais les pneus ont été	Contrôle périodique des véhicules				Suivi annuel réalisé
Risques psychosociaux	Unité 2 CHARGE DE MISSION	28	28	784	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ Intensité du travail : L'évolution de l'environnement juridique (réglementations) des différentes missions oblige à être en veille juridique. 2 / Emotionnel : Les blocages institutionnels liés au changement des politiques publiques, l'orientation et la négociation dans les débats, le positionnement comme intermédiaire entre les institutions et les bénéficiaires sont autant de facteurs de tension émotionnelle. 3 / Autonomie : L'autonomie dont ils disposent est à double tranchant : autonomes au sein du PETR, ils se trouvent en situation d'isolement sur leur mission	Envisager de mettre en place des échanges propres à chaque mission avec le supérieur hiérarchique sur des dossiers spécifiques nécessitant orientation ou arbitrage en dehors de réunions bi-mensuelles de pôle.			Régis Corine et Jérôme	Réalisé
Entreprises Extérieures	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	256		Mettre en place d'un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.		2024		Non réalisé

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Agressions	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	256	Des tensions sans être agression existent sur le poste chargé de mission Urbanisme . Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage) sont un risque possible d'agressions.	Envisager que la porte soit fermée après le départ du secrétariat				
Amiante	Unité 2 CHARGE DE MISSION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les	Un diagnostic par la structure est préconisé.				Non réalisé
Risque Electrique	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	64	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est prévue annuellement. L'usage de multiprises doit être évité pour ce qui	Un contrôle annuel du réseau électrique (Bureau véritas) est déjà prévu		annuel		
Incendie - Explosion	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	64	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer, Une formation incendie manipulation des extincteurs a été réalisée en 2025.Les détecteurs de fumée sont présents mais sont à vérifier .	Renseigner les plans d'évacuation pour ce qui concerne les numéros d'urgence.		Immédiat		à prévoir en 2026 nouveaux agents
Chute de hauteur	Unité 2 CHARGE DE MISSION	16	4	64	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau					
Risques liés à l'éclairage	Unité 2 CHARGE DE MISSION	4	16	64	Les bureaux sont équipés de luminaires"fluo" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif,					
Manque d'hygiène	Unité 2 CHARGE DE MISSION	1	16	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail)	Transmettre l'information relative à l'endroit, l'usage et contenu des trousse de secours.		à chaque nouveau recrutement		

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Risques psychosociaux	Unité 3 INSTRUCTION	16	40	640	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont : 1/ intensité du travail : Le nombre des dossiers à instruire (répartis en portefeuilles réestimés annuellement) et l'impératif des délais inhérent au droit de l'urbanisme génèrent un stress que la solidarité organisée au sein du service atténue. Il existe dans cette unité une réelle culture métier assez proche de la "production" liée aux impératifs de délai et au nombre de dossiers. 2 / Emotionnel : Les refus découlant de l'instruction des dossiers sont validés par le supérieur hiérarchique et la décision finale appartient à l'autorité territoriale (compétence du maire). L'impact émotionnel que les mécontentements induisent est de ce fait limité.					
Chute de plain pied	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Surface au sol libre, les fils sont dans des goulottes Bureaux à l'étage inférieur (l'escalier est large et bien éclairé)	Installation de goulottes viciées et visibles. Changer la moquette de l'escalier d'accès aux sanitaires du 3ème.				Effectué en 2021
Agressions	Unité 3 INSTRUCTION	16	28	448	Le risque d'altercations (physiques ou verbales) émane des mécontentements s'exprimant durant l'instruction lors des échanges téléphoniques ou les permanences avec les usagers ou les élus. Il est maîtrisé en partie car les instructeurs se déplacent en binôme . Des intrusions peuvent se produire par l'entrée principale de la structure située au 3ème étage. Les instructeurs peuvent se trouver en situation d'isolement car leur poste se trouve au 2nd étage.	Mettre en place un protocole qui assure à l'instructeur isolé (tôt ou tard dans la journée) que personne ne peut pénétrer dans les locaux à son insu (fermeture à clé de la porte principale).				
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions).Le conducteur est la même personne. A priori, ils ne justifient pas une formation.	Un formulaire a été mis en place à contrôler dans les dossiers agent		2026		A contrôler
Circulation piétonne	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les déplacements piéton ne sont pas fréquents (formations, parking automobile, sur site).	RAS				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Les bates et ballustrades génèrent une chaleur et un rayonnement important l'été dans les bureaux côté rue. Le froid est ressenti l'hiver pour la salle repas côté cour. Il découle de la vétusté et de l'absence d'isolation des fenêtres de ce côté de l'immeuble. Ces locaux disposent d'un chauffage d'appoint et d'un climatiseur.	AUVERGNE HABITAT a été informé				Néant
Entreprises Extérieures	Unité 3 INSTRUCTION	16	16	256	Un protocole d'intervention avec un prestataire extérieur a été mis en place	Mise en place d'un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				29/07/2026

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Amiante	Unité 3 INSTRUCTION	49	4	196	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les locaux sont classés en zone à risque.	Un diagnostic par la structure avait été préconisé les années précédentes				Non réalisé
Utilisation d'écran	Unité 3 INSTRUCTION	4	40	160	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90 °. Malgré tout, la lumière naturelle reflète sur les écrans du poste situé au bout du plateau. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes des agents de se croiser.	Film réfléchissant sur les fenêtres par lesquelles la lumière extérieure reflète sur les bureaux				Non réalisé
Effondrement et chutes d'objets	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Les agents sont à proximité d'étagères de stockage. Les dossiers sont rangés dans des boîtes à l'aplomb.	Fixation des étagères au mur.				A prévoir
Risque Routier - Conduite d'engins	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Deux véhicules de services sont mis à disposition pour les déplacements en dehors de l'agglomération. Ces déplacements, en moyenne une fois par mois, s'effectuent sur une distance pouvant varier de 50 à 70 km (permanences et réunions). Le conducteur est la même personne. A priori, ils ne justifient pas une formation.	Pour chaque véhicule : prévoir une 2ème tenue fluo, une couverture de survie, vérifier si une trousse de 1er secours est à disposition.				Trousse de secours ok
Circulation piétonne	Unité 3 INSTRUCTION	4	28	112	Les déplacements piétons ne sont pas fréquents (formations, parking automobile, sur site).	Prévoir d'anticiper les déplacements pour en prévenir les risques				
Risque Electrique	Unité 3 INSTRUCTION	16	4	64	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est respectée.	Mettre en place un contrôle annuel du réseau électrique				Vérification annuelle
					Les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer. Une formation incendie avec manipulation d'extincteurs a été réalisée en 2025.					Réalisé en 2025
Incendie - Explosion	Unité 3 INSTRUCTION	28	4	112	Les extincteurs sont régulièrement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer. Une formation incendie avec manipulation d'extincteurs a été réalisée en 2025. Les détecteurs de fumée sont présents mais sont	Remplacer les détecteurs de fumée défectueux les déclarer à l'assurance		Immédiat		
Risques liés à l'éclairage	Unité 3 INSTRUCTION	4	16	64	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle. Les bureaux sont équipés de luminaires "fluos" avec éclairage direct, ce qui peut être agressif, des lumières indirectes ont été rajoutées	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliques)				

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Utilisation d'écran	Unité 4 ADMINISTRATION	16	10	160	Les écrans sont plats et correctement orientés à 90°. La forme des bureaux, du fait de la bonne position des écrans, ne permet pas aux coudes d'être positionnés dans l'orientation du clavier.	Prévoir une rallonge qui permette de placer l'écran à 90°.				
Risques psychosociaux	Unité 4 ADMINISTRATION	28	10	280	Sur cette unité, les risques psychosociaux sont présents, les principales composantes à maîtriser sont :	Dès nécessité prévention ou résolution de problème organiser, pour afin de gagner en efficacité et bonne entente au sein de la structure, une réunion				
Ergonomie	Unité 4 ADMINISTRATION	16	4	64	La mise sous pli a été remplacée par la dématérialisation des envois (convocations, courriers etc...). Certains courriers nécessitent encore de la manipulation, cela reste ponctuel.	RAS				
Chute de hauteur	Unité 4 ADMINISTRATION	16	4	64	L'escabeau (3 marches) facilite l'accès aux boîtes à archives en hauteur Cet escabeau est stocké au 2nd étage, plateau ADS. L'utilisation d'une chaise comme moyen d'accès est interdite.	Acheter un escabeau dédié au 3ème étage.				
Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques	Unité 4 ADMINISTRATION	16	4	64	Les bureaux sont exposés côté rue très chaud en été. Ils sont équipés de climatiseurs.	Fermer les volets roulants en période de forte chaleur.				
Entreprises Extérieures	Unité 4 ADMINISTRATION	16	4	64	Un protocole d'intervention avec un prestataire extérieur a été mis en place avec l'entreprise de ménage. Néanmoins, le danger potentiel se rapportant à la prestation vitrine est modéré (balcons et garde fou existants)	Mise en place d'un protocole type à faire signer avant la 1ère intervention du tiers intervenant.				
Amiante	Unité 4 ADMINISTRATION	49	1	49	Absence de diagnostic amiante : Auvergne Habitat n'est pas tenu d'y procéder sauf si les structures à risques sont dégradées (lino anciens et colle, faïence SB, placo-plâtre...) ou si la structure nécessite des travaux sur des éléments à risque.	Un diagnostic par la structure est préconisé.				
Risques liés à l'éclairage	Unité 4 ADMINISTRATION	4	10	40	Les baies vitrées procurent beaucoup de lumière naturelle mais l'éclairage par luminaire fluo direct est agressif. Des lampes indirectes sont présentes dans chaque bureau.	Equiper les bureaux d'éclairages indirects (appliques)				
Risque Electrique	Unité 4 ADMINISTRATION	16	1	16	L'obligation annuelle de vérifier l'installation électrique est prévue annuellement. L'usage de multiprises doit être évité en raison de la puissance du matériel branché (cf/ l'installation des branchements électriques dans la cuisine du 3ème étage, multi-prises et cordon d'alimentation tendu)	Contrôle annuel du réseau électrique				Prévu annuellement
Incendie - Explosion	Unité 4 ADMINISTRATION	28	1	28	Les extincteurs sont annuellement vérifiés et des plans affichés à tous les niveaux des locaux pour y accéder et évacuer. Une formation incendie manipulation des extincteurs a été réalisée en 2025. Les détecteurs de fumée sont présents mais sont	Remplacer les détecteurs de fumée défectueux les déclarer à l'assurance		Immédiat		

Risque	Unité de travail	G * M	D * E	Note	Problème(s) énoncé(s)	Solution(s) proposée(s)	Coût (€)	Délais	Pilote de l'action	Etat d'avancement
Manque d'hygiène	Unité 4 ADMINISTRATION	4	4	16	Les toilettes sont disponibles avec lavabo, mais il n'est pas fait de distinction entre WC homme et WC femme (cf/ Code du travail) Un prestataire extérieur intervient 2 fois par semaine pour entretenir les locaux (préconisé chaque jour dans le code du travail)	Afficher l'information relative à l'endroit, l'usage et contenu des trousse de secours. Une trousse de secours à chaque étage.				
Agressions	Unité 4 ADMINISTRATION	1	1	1	L'accueil suggère un risque d'agression verbal ou physique qui reste possible Assistante de gestion : Les intrusions potentielles par l'entrée principale (3ème étage)	Fermeture de la porte si l'agent est seul		Immédiat		